



DÉFISCALISATION - MAÎTRISE - CONSEILS

Résidences de tourisme en Zone de Revitalisation Urbaine (ZRR)

Investissement pour un logement dans résidences avec services

Réduction d'impôts égale à 25 %
du montant du bien dans la limite de 50 000 €
pour une personne seule

et 100 000 € pour un couple marié

Réduction étalée sur 6 ans,
soit 2 083 € par an pour une personne seule
et 4 166 € par an pour un couple marié.

Remboursement de la TVA
Signature d'un bail commercial
avec un exploitant pendant 9 ans minimum

2 bureaux
12 rue Fred Scamaroni - 14000 Caen
26 A, rue du Matrey - 27400 Louviers
Tél. 0 232 400 609 - Fax. 0 232 503 443
E-mail : dmc@dmc2.fr